

Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012

Trois quarts des bassins de vie sont ruraux

Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines
et David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee

En France, les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. En 2012, 1 666 bassins de vie structurent le territoire national, dont 1 287 sont qualifiés de ruraux au sens des critères adoptés par la Commission européenne. Les bassins de vie ruraux sont naturellement plus étendus et moins densément peuplés que les bassins de vie urbains ; les équipements y sont moins variés. C'est pourtant dans ces bassins que la population a le plus augmenté au cours de la dernière décennie.

En 2012, 1 666 bassins de vie structurent le territoire français, dont 1 644 en France métropolitaine et 22 dans les DOM (*carte*). Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services (*encadré*) qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire (*définitions*), comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie. La quasi-totalité des 1 666 bassins de vie héberge par ailleurs tous les types d'équipements de proximité (*définitions*) comme les commerces de proximité, les écoles ou encore les professionnels de la médecine de premier secours. Selon les

critères utilisés par la Commission européenne (*encadré*), les trois quarts des bassins de vie français sont ruraux. Ils concentrent plus des deux tiers des communes françaises, soit 78 % de la superficie du pays, mais seulement 31 % de sa population ; leur densité de population est huit fois moindre. Toutefois, depuis dix ans, la population des espaces ruraux a augmenté 1,5 fois plus vite qu'en milieu urbain (*tableau 1*).

Les bassins ruraux et périurbains ont des équipements moins variés

Les bassins de vie les moins pourvus ont une quarantaine d'équipements tandis que les plus grandes villes de France dépassent les 140. Les équipements présents dans les bassins de vie ruraux sont moins diversifiés que ceux des bassins de vie urbains. C'est sur les équipements de la gamme supérieure (*définitions*) que la différence est la plus significative (*tableau 2*). En milieu rural, on n'a accès en moyenne qu'à 9 équipements de cette gamme contre 24 en milieu urbain. De même, les bassins de vie ruraux ou urbains qui se situent dans le périurbain (*définitions*), c'est-à-dire dans la couronne des unités urbaines d'au moins 10 000 emplois, ont le plus souvent une moindre diversité d'équipements. Ainsi, par exemple, Auneau (Eure-et-Loir) et L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes) ont toute la gamme de proximité et la quasi-totalité de la gamme intermédiaire, mais aucun équipement de la gamme supérieure. À l'inverse, Longeville-lès-Saint-Avold (Moselle) n'a que la moitié des équipements de la gamme intermédiaire mais possède plusieurs équipements supérieurs.

1 Les zones rurales représentent 78 % du territoire mais seulement 31 % de la population

Type de bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Nombre de communes	Population en 2009	Augmentation annuelle moyenne de population entre 1999 et 2009 (en %)	Surface (en km ²)	Nombre d'habitants au km ²
Urbain	379	10 214	44 175 780	0,6	140 310	315
Rural	1 287	26 468	20 128 720	0,9	492 425	41
Ensemble	1 666	36 682	64 304 500	0,7	632 735	102

Champ : métropole et DOM

Source : Insee, recensement de la population 2009.

Une plus faible concentration des équipements dans les bassins ruraux

Les pôles de services ont une influence moins forte sur les bassins de vie ruraux : ils ne concentrent que 51 % des équipements du bassin contre 89 % dans les bassins de vie urbains (*tableau 3*). Pour les bassins ruraux les plus éloignés des villes, le poids des pôles est encore moindre (40 %). Cette plus faible concentration dans les pôles des bassins ruraux s'observe pour toutes les gammes d'équipements, mais elle est particulièrement marquée pour les équipements de proximité.

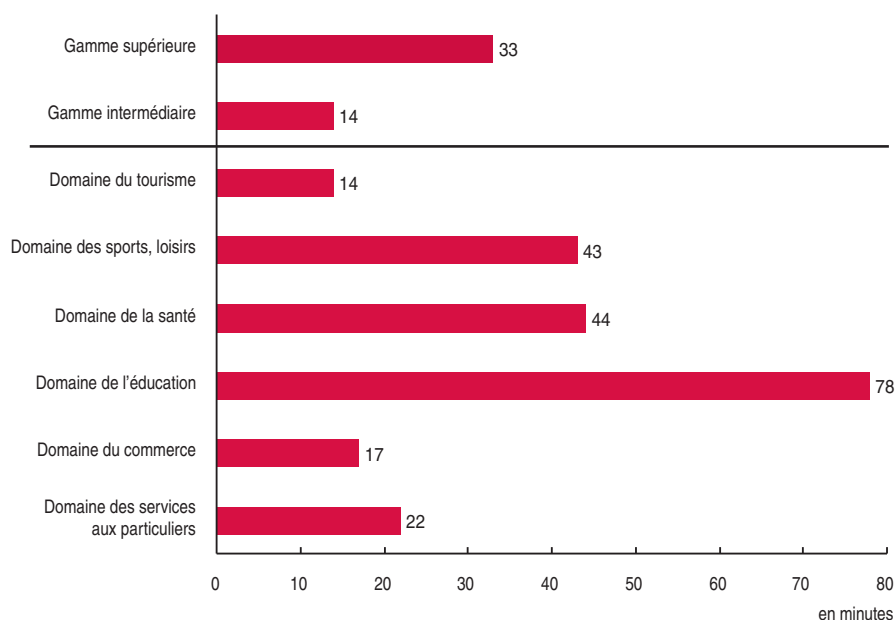
En milieu rural, les équipements du domaine de l'éducation sont particulièrement éloignés

La moitié des habitants des bassins de vie ruraux mettent moins d'un quart d'heure aller-retour pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire et plus d'une demi-heure pour ceux de la gamme supérieure (*graphique*). Toutes gammes confondues, la moitié des habitants de

ces bassins accède en moins de 25 minutes aux services aux particuliers et commerces. En revanche, les équipements de santé et de loisir nécessitent

près de trois quarts d'heure aller-retour. La moitié des habitants met plus de 1 h 20 aller-retour pour accéder aux équipements du domaine de l'éducation.

Temps d'accès médian aux équipements (aller-retour) dans les bassins de vie ruraux



Note : lorsqu'une commune dispose d'un équipement, le temps d'accès à cet équipement est par convention de 0 car le distancier utilisé ne permet pas de calculer des distances infra-communales.

Lecture : en milieu rural, la moitié de la population met plus de 78 minutes pour un aller-retour aux équipements scolaires. Champ : métropole et DOM

Sources : Insee, base permanente des équipements 2010, recensement de la population 2009 ; distancier Odomatix, Inra.

2 Peu d'équipements de la gamme supérieure dans les zones rurales et périurbaines

Type de bassin de vie	Équipements de la gamme de proximité	Équipements de la gamme intermédiaire	Équipements de la gamme supérieure
Urbain	28,9	28,7	23,8
dont périurbain	28,8	25,1	11,1
Rural	28,6	25,0	9,1
dont périurbain	28,7	24,0	6,2
Ensemble	28,7	25,8	12,4
Nombre d'équipements totaux de la gamme	29	31	35

Lecture : dans les bassins de vie ruraux, on trouve en moyenne 25 des 31 équipements de la gamme intermédiaire.

Champ : métropole et DOM

Source : Insee, base permanente des équipements 2010.

3 Les pôles de services sont moins influents en zone rurale

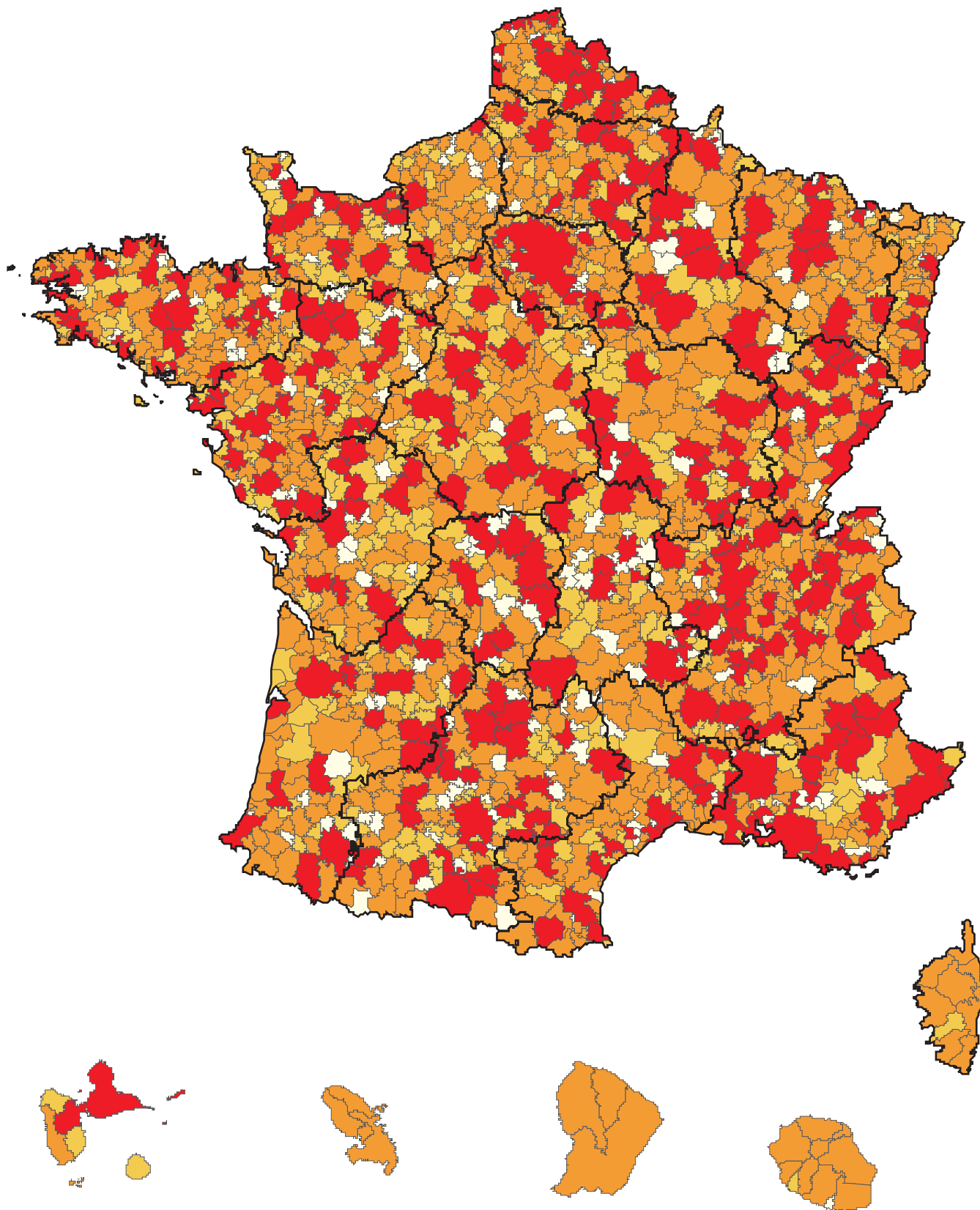
Part des équipements situés dans les pôles de services				
Type de bassin de vie	Ensemble des équipements	Équipements de la gamme de proximité	Équipements de la gamme intermédiaire	Équipements de la gamme supérieure
Urbain	88,6	86,6	94,1	97,2
Rural	50,5	45,5	72,5	82,3
Ensemble	75,3	71,8	87,4	94,1

Lecture : dans les bassins de vie ruraux, les pôles de services concentrent 50,5 % des équipements, contre 88,6 % dans les bassins de vie urbains.

Champ : métropole et DOM

Source : Insee, base permanente des équipements 2010, recensement de la population 2009.

Diversité des équipements de la gamme intermédiaire par bassin de vie



Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire

- 31 équipements
- de 25 à 30 équipements
- de 20 à 24 équipements
- de 14 à 19 équipements

Source : Insee - Base permanente des équipements 2010

© IGN - Insee 2010

Le zonage en bassins de vie de 2012 : la méthode

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite son contour en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un **pôle de services** comme une commune ou unité urbaine (*définitions*) disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les **zones d'influence** de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie. Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est-à-dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

La typologie urbain-rural est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et

un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales.

Partant, les bassins de vie ont été classés dans les trois groupes suivants :

- **bassin de vie urbain** : la population classée dans les mailles urbaines représente plus de 80 % de la population totale du bassin de vie ;
 - **bassin de vie intermédiaire** : la population classée dans les mailles urbaines représente entre 50 % et 80 % de la population totale du bassin de vie ;
 - **bassin de vie rural** : la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.
- Dans le texte, on oppose les bassins de vie ruraux aux bassins de vie urbains et (sous-entendu) intermédiaires.

Le zonage en bassins de vie a été révisé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel réunissant l'Insee ; la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ; la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la santé ; le service de la Statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ; le département des Études et des statistiques locales de la direction générale des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur (DGCL) ; et le centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).

Sources

Le recensement de la population de 2009, cumul des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2007 à 2011, décrit une situation moyenne au début 2009.

La base permanente des équipements (BPE) a pour objectif de proposer annuellement à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés construite à partir de six répertoires dont Adeli (Automatisation des listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère chargé de la santé), Ramsese (Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif du ministère chargé de l'éducation) et RES (Recensement des équipements sportifs du ministère des Sports).

Définitions

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la **gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma....

L'**espace périurbain** d'une unité urbaine d'au moins 10 000 emplois est constitué des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce même pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Bibliographie

- Brutel Ch. et Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – 95 % de la population vit sous l'influence des villes », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.
- Julien P. et Pougard J., « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes », *Insee Première* n° 953, avril 2004.
- La méthode du zonage en bassins de vie est détaillée sur www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes », « Code officiel géographique, zonages d'études », puis « Bassins de vie ».

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel : 82 € (France) 103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, J.-B. Champion,
A. Houlou-Garcia, C. Pfister

Maquette : S. Couturaud

Impression : Jouve

Code Sage IP121425

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2012



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES